

Profession et professionnalisation des documentalistes des établissements scolaires

Marie-Annick Le Gouellec-Decrop (1)

L'analyse sociologique et psychosociologique montre comment un processus de professionnalisation a été initié dès la création dans les lycées des premiers centres locaux de documentation, puis grâce à la prise en charge par les documentalistes de la formation des élèves à des savoir-faire méthodologiques que les professeurs délaissaient. A travers l'acquisition d'un statut et d'un mandat, les premiers éléments d'une professionnalisation effective se sont mis en place sous l'impulsion de documentalistes souvent militants. Leur groupe est confronté depuis quelques années à celui des jeunes documentalistes issus du CAPES et de l'IUFM, dont les aspirations et les revendications diffèrent. Le clivage se cristallise autour de la maîtrise de savoirs différents, ainsi que de revendications identitaires et statutaires s'opposant. La formation initiale, tout en y contribuant, n'est pas encore acteur d'un authentique processus de professionnalisation.

INTRODUCTION

La massification de l'enseignement secondaire au cours des dernières décennies s'est traduite par l'accueil de publics nouveaux et très élargis dans les établissements scolaires. De ce fait, la formation méthodologique s'est rapidement avérée devenir une priorité, de même que l'exigence de savoirs et de compétences critiques. Les transformations institutionnelles et pédagogiques sont devenues une nécessité, les organisations classiques et les méthodes traditionnelles étant devenues inadaptées, voire inopérantes. De cette

évolution ont émergé de nouvelles dynamiques, une prise de conscience plus aigüe de la fonction éducative des enseignants.

La rénovation des collèges, la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 et la mise en place de projets pédagogiques, puis la rénovation des lycées, en 1992.

Créé en 1958 au lycée Jeanson de Sully à Paris, le premier centre local de documentation, a ouvert la voie qui allait permettre l'apparition puis le développement du corps des documentalistes des établissements du second degré.

LA PROBLÉMATIQUE

Le premier objectif de la recherche était de connaître la pratique professionnelle, ou les pratiques professionnelles des documentalistes, ou encore de savoir comment se construisent leurs caractéristiques professionnelles (M.A. Decrop, 1997).

Il s'est agi ensuite de savoir si le métier pouvait prétendre au statut de profession, se distinguant d'un métier par ses savoirs théoriques, rationalisés et professés (R. Bourdoncle, 1991), son statut et son mandat ou, à défaut, si un processus de professionnalisation était en cours et quelle en était la nature, en définissant la professionnalisation comme le processus dynamique de passage d'un métier à une profession (P. Perrenoud, 1994).

En effet, depuis 30 ans, le corps des documentalistes est manifestement en pleine évolution (J. Hassenforder, 1984). Corréativement, le métier se transforme et la question centrale était de savoir comment ce changement se réalise au fur et à mesure que l'identité se dégage et quels sont la nature et le sens de cette évolution au regard d'un processus de professionnalisation. Il était possible de formuler l'hypothèse que la transformation des missions et celle du corps des documentalistes dans son ensemble présentent les caractéristiques d'un processus effectif de professionnalisation. Pour vérifier cette hypothèse, il fallait examiner et définir les éléments caractéristiques d'une profession documentaliste, savoir si des professionnalités différentes, ou encore de conceptions distinctes, y coexistaient et si, à défaut de profession sensu stricto, le processus de professionnalisation était en cours et comment.

Les référents théoriques ont été empruntés aux théories sociologiques des professions et de la professionnalisation, théorie fonctionnelle et théorie interactionniste, (C. Dubar 1992), d'une part, aux théories de l'identité d'autre part (R. Sainsaulieu, 1985). Faute de travaux sur les documentalistes, ce sont les interprétations de la professionnalisation des enseignants qui ont été interrogés, tout particulièrement les travaux de R. Bourdoncle, M. Altet et Ph. Perrenoud.

LA MÉTHODOLOGIE ET LE RECUEIL DES DONNÉES

Les résultats proviennent :

- d'un questionnaire adressé à un échantillon représentatif de 100 documentalistes ;
- d'entretiens complémentaires effectués avec des documentalistes expérimentés aussi bien que plus jeunes dans les fonctions ;
- de la mise en œuvre de la méthode dite d'analyse implicative des variables visant à recenser les représentations des documentalistes. L'analyse implicative de variables est une méthode d'investigation autorisant la récolte de représentations, l'analyse statistique et l'interprétation de choix parmi des variables proposées aux personnes interrogées mais aussi des enchaînements de ces variables (M. Bailleul, 1994) ;
- de l'analyse des publications récentes de l'association professionnelle dominante.

Ils sont traités, suivant leur nature, par voie statistique, par analyse de contenus, et par la méthode de l'analyse implicative. Les résultats sont ensuite interprétés au regard des concepts de profession et de professionnalisation empruntés aux théories de la sociologie des professions.

LES CRITÈRES DE LA PROFESSIONNALISATION

Notre problématique conduit l'interprétation des résultats collectés et impose que soient examinés, en tant que critères de définition d'une profession, le recrutement et les missions fixées, la nature des savoirs mis en jeu, dont l'importance plus particulière d'un phénomène récent, celui de l'informatisation, ainsi que la mise en œuvre de ces savoirs dans la pratique. Le processus de professionnalisation lui-même sera éclairé.

Le **mandat** confié par une société à un groupe professionnel, le **statut** de ses membres et l'**autonomie** dont ils bénéficient dans leur exercice professionnel, constituent des critères nécessaires à l'attribution de l'appellation de profession (Chapoulié, 1973).

En essayant de replacer l'émergence du corps des documentalistes et son **mandat** dans le cadre

de ses conditions historiques, il apparaît que le développement des C.D.I. est lié pour une part à la crise pédagogique issue de l'accroissement de l'échec scolaire. Le corps s'est appuyé sur le soutien qu'il apportait dans le traitement des problèmes posés par la scolarisation de nouveaux publics, pour amener l'éducation nationale à préciser ses missions.

La circulaire du 17 février 1977 avec la reconnaissance officielle d'une mission avait constitué une première étape importante dans le processus de définition d'un métier nouveau et dans l'émergence d'un nouveau champ professionnel. Mais c'est ensuite que des étapes véritablement décisives ont été franchies en 1986 (Circulaire du 13/03/96), avec la circulaire de missions, et en 1989 avec la création du CAPES. La circulaire de 1986 définit le mandat des documentalistes de façon très large et aussi exhaustive que possible, dans un contexte difficile à gérer au quotidien, mais présentant l'avantage décisif de définir un corpus de missions spécifiques.

L'institution fixe ainsi concrètement quatre missions principales au « documentaliste bibliothécaire » de l'établissement scolaire :

- la formation des élèves à l'utilisation du C.D.I. et à la recherche documentaire ;
- la mise à disposition du fonds ;
- la promotion de la lecture ;
- la communication interne et externe.

Le statut cependant restait en suspend dans l'attente de la résolution du problème du diplôme.

La création du CAPES, annoncée en 1989 par le Ministre lors d'un congrès de la FADBEN (2), a été fondamentale dans l'évolution de la profession. De façon tout à fait déterminante, le CAPES a extorqué des règles explicites de recrutement et le début de la parité pédagogique avec les professeurs. Les règles explicites de recrutement se déclinent par un niveau universitaire minimal, la licence et un concours difficile avec des épreuves spécialisées. Des compétences et des qualités sont attendues que les présidents des jurys de CAPES affichent dans les rapports du jury.

Le CAPES a donné un statut. Il est à l'origine d'une reconnaissance effective de la fonction. Statut et reconnaissance étaient attendus depuis longtemps par tous les documentalistes et les

plus âgés y ont été les plus sensibles. Néanmoins, la création du CAPES n'a pas à proprement parler joué de rôle décisif dans l'apparition du sentiment d'appartenance au corps des documentalistes, qui lui s'était forgé dans la lutte. Mais au terme de l'obtention de la garantie juridique, en apportant le statut de plein droit et la définition progressive de la spécificité, par la reconnaissance d'une compétence propre ainsi que l'élaboration d'un système de règles et de valeurs communes assurant des bases stables à l'exercice de la profession, il a constitué un aboutissement. Il a également été suivi d'une retombée des revendications.

Pour les plus jeunes, le droit au CAPES et au statut est maintenant acquis. Il va de soi en quelque sorte. Le CAPES, devenu épreuve initiatrice, joue alors vraiment un rôle déterminant dans la genèse du sentiment d'appartenance et dans le « passage à travers le miroir » (C. Dubar, 1992). C'est vers la revendication d'une agrégation et d'une inspection que se tournent aujourd'hui massivement les aspirations. Ces étapes restent encore à parcourir.

Le CAPES est aussi une étape significative de l'**autonomie** croissante des documentalistes. De par leur statut, les garanties et les limites de l'autonomie des documentalistes peuvent être comparées à celles des enseignants.

Au quotidien et dans les faits, le documentaliste a seul la responsabilité de son outil de travail et en assure la gestion, avec peu de contrôle effectif. Le chef d'établissement n'est pas toujours très compétent dans ce champ et l'autorité pédagogique est peu présente. Le documentaliste, en outre, contrairement aux professeurs, n'a pas de service horaire mais des tâches à accomplir dans un emploi du temps souple.

Mais cette autonomie est relative. La formation des élèves à une méthode particulière d'apprentissage au travail intellectuel impose d'avoir accès aux élèves. Cela implique de convertir les professeurs à l'importance de ces enjeux. Quelles sont les modalités de cette stratégie ? Souvent, le documentaliste s'efforce d'inscrire l'action du C.D.I. dans les axes du projet d'établissement. Par questionnaire ou lors des entretiens, la plupart des documentalistes affirment avoir un projet de C.D.I., articulé le plus souvent au projet d'établissement, quelquefois de façon formelle lorsque le projet n'a pas d'incidence sur la pratique ; c'est

alors un volet juxtaposé, dans le document général du projet d'établissement, en reprenant et en traduisant les axes pédagogiques. Les activités peuvent aussi être résolument innovantes, souvent quand le projet fonctionne effectivement.

Les savoirs et leur degré de **rationalisation** constituent également un critère déterminant pour l'accès des métiers au statut de profession. L'examen des domaines de savoir et des théories de référence constitue de ce fait un passage obligatoirement. (R. Bourdoncle, 1991).

L'opération fondamentale du métier consiste à faciliter l'**accès à l'information**. Elle fait l'objet de règles, codes, et normes qui définissent aussi bien les supports (manuscrits, livres, tous les documents écrits, graphiques ou iconographiques, supports audiovisuels, aussi bien que logiciels, CDROM, etc.) que la façon de décrire les documents et de classer leurs fiches dans un catalogue.

Ces savoirs scientifiques de la documentation, différents des savoirs de l'enseignement partagés avec le corps professoral, sont les savoirs théoriques regroupés sous le terme de bibliothéconomie. Ils sont organisés autour de la question du classement, ayant une double dimension à la fois épistémologique et pratique, de toutes les questions du traitement, ainsi que des sciences et des théories de l'information et de la communication (H. Fondin, 1994).

Le professionnalisme de la documentation en établissement scolaire consiste dans le service rendu à un usager très particulier puisqu'il faut aussi le former. Le documentaliste enseignant est confronté de ce fait à un dilemme : choisir entre vouloir faire professionnel en appliquant des normes non adaptées aux services qu'il doit rendre ou bien être professionnel en n'appliquant pas les normes de sa profession.

La spécificité des documentalistes de l'Éducation nationale réside donc dans le fait qu'ils doivent s'interroger sur les liens qui s'établissent entre le processus d'information et les démarches de formation ou d'apprentissage, appartenant respectivement à leur champ propre, à celui des professeurs et à celui des élèves.

Dans les faits, deux positions se distinguent chez les documentalistes quant à la nature des savoirs maîtrisés. Dans la grande majorité des cas, c'est-à-dire pour les documentalistes âgés

de 35 ans ou plus, le savoir structuré et rationalisé dont ils affirment disposer demeure le savoir universitaire initial. Les autres connaissances, celles de la documentation ont été acquises dans l'expérience quotidienne : elles paraissent sans réelle légitimité. D'une façon générale, les seules connaissances dont les plus âgés se sentent vraiment sûrs sont celles acquises avant l'entrée en fonction.

Il en va différemment des plus jeunes à qui des savoirs documentaires et pédagogiques ont été dispensés lors de la formation initiale. Mais pour eux aussi, ce sont les références pédagogiques qui prédominent dans les savoirs que l'on prétend maîtriser.

Les documentalistes ne dispensent donc pas directement auprès des élèves leurs savoirs d'origine universitaire et ils ne disposent pas, pour la majorité d'entre eux, des savoirs théoriques de la documentation.

Les documentalistes affirment aussi que les savoirs mis en œuvre au quotidien sont tout d'abord et de très loin des savoirs techniciens, avant les savoirs de nature théorique.

De fait, les savoirs utilisés au quotidien sont issus de la codification des savoir-faire acquis dans la pratique quotidienne en techniques professionnelles. Cette compétence spécifique s'est progressivement édifiée et corrélativement se sont définies des frontières délimitant l'activité des documentalistes par rapport à celle de leurs partenaires.

Il semble donc que les documentalistes mettent en œuvre des compétences pour lesquelles ils ne sentent pas le mieux armés. En effet, même si certains d'entre eux, assez rares, se sont donnés une formation technique telle que le CAFB, un DUT (3), voire une maîtrise en documentation, ils n'ont pas reçu de formation longue dans le champ strictement professionnel et se disent formés, par contre, dans leur discipline d'origine.

Cette contradiction est un élément important de l'identité professionnelle des documentalistes : l'institution leur a longtemps attribué des fonctions, ou encore un mandat, sans leur avoir dispensé la formation initiale afférente, sans leur avoir fait acquérir les savoirs de base de la profession.

**Croisement : Age/Quels sont, selon vous, les savoirs spécifiques
mis en jeu dans l'exercice de votre métier ?**

	25 à 35 ans		35 à 45 ans		45 à 55 ans		plus de 55		
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	
Techniciens	10	30,3	7	21,21	15	45,45	1	3,03	33
%	38,46	14,93	26,92	10,45	34,88	22,39	100	1,49	49,25
Théoriques	5	19,23	9	34,62	12	46,15			26
%	29,23	7,46	34,62	13,43	27,91	17,91			38,81
Pédagogiques	3	25	3	25	6	50			12
%	11,54	4,48	11,54	4,48	13,95	8,96			17,91
Culture Générale	2	18,18	5	45,45	4	36,36			11
%	7,69	2,99	19,23	7,46	9,3	5,97			16,42
Ouverture					1	100			1
%					2,33	1,49			1,49
N.S.P.	6	46,15	2	15,38	5	38,46			13
%	23,07	8,86	7,69	2,99	11,63	7,46			19,41
	26	38,81	26	38,81	43	64,18	1	1,49	67

Les savoirs spécifiques mis en œuvre

La médiation pédagogique constitue le deuxième axe d'évolution de la pratique professionnelle des documentalistes.

Dans la première moitié des années 80, les documentalistes ont bénéficié d'une conjoncture favorable liée à la volonté politique de lutter contre les inégalités sociales et scolaires. Corrélativement s'imposait explicitement la nécessité de faire acquérir aux élèves des méthodes de travail et d'accès à un savoir, elles-mêmes fondées par les sciences cognitives. C'est ainsi que progressivement, la profession a défini son champ dans la transmission d'une méthode intellectuelle non enseignée comme telle par les professeurs, celle de la recherche d'informations, à travers la *recherche documentaire qui tend aujourd'hui à évoluer vers la maîtrise de l'information.*

Ainsi, comme il est devenu désormais impératif d'amener les jeunes à maîtriser leur système d'accès à la connaissance et à l'information, le développement d'une culture de l'information passe par une démarche pédagogique nouvelle liée à la gestion des processus de documentation

et d'information. Les documentalistes investissent largement ce champ.

C'est pourquoi les documentalistes se disent investis d'une mission pédagogique et éducative auprès des élèves, mais ils rencontrent des difficultés pour la mettre en œuvre. Et effectivement, lorsqu'ils sont interrogés, par questionnaire ou entretien, sur les objectifs prioritaires de leur action dans les C.D.I., les documentalistes répondent essentiellement dans le champ des acquisitions à développer chez les élèves, savoir-faire et capacités méthodologiques :

- globalement, la formation à la recherche documentaire précède la dimension culturelle ;
- puis l'autonomie dans l'utilisation du C.D.I. ou l'accès à l'information.

Plus loin seulement arrive tout ce qui relève de la bibliothéconomie, constitution du C.D.I. et du fonds, informatisation, etc.

Il faut noter, cependant, des différences significatives, selon les tranches d'âge. Pour les plus

jeunes, de 25 à 45 ans, la formation à la recherche documentaire l'emporte largement sur la lecture et la culture générale ; ces deux dimensions sont par contre prioritaires et à égalité, chez les plus âgés.

Les documentalistes ont su, en outre, passer de la formation des élèves à des savoirs faire, notamment la recherche documentaire, à l'apprentissage des processus intellectuels engagés dans l'acquisition du savoir. Ils se sont ainsi approprié un champ de connaissances à faire acquérir aux élèves. Cependant une difficulté est née de cette évolution parce que ce sont les professeurs qui détiennent les élèves. Deux alternatives se présentaient donc et divisent le corps :

- en faire un champ de spécialité au sens propre : le documentaliste médiateur entre l'information et l'utilisateur. En arrière-plan, la conception de la documentation comme une discipline à part entière implique la revendication d'une agrégation ;

- refuser cette tendance, pour travailler dans une approche transversale et rechercher le contact des professeurs. Dans ce cas, la documentation n'est pas une discipline au sens du second degré, mais le risque est plus fort pour les documentalistes de conserver un statut hybride.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, enfin, constituent un facteur puissant de rationalisation.

L'introduction des nouvelles technologies a constitué un moment fort dans la vie des C.D.I. En effet, les technologies de l'information et de la communication modifient profondément les conditions d'accès et d'intégration de l'information et du savoir et l'intérêt pédagogique de la formation des élèves à la recherche documentaire informatisée est reconnu parce qu'elle permet le développement de l'autonomie, la préparation à une utilisation ultérieure des banques de données, l'appropriation de l'outil informatique ainsi que les apprentissages de méthodologies intellectuelles, le développement de capacités cognitives et de comportements intellectuels. Il faut en effet définir le questionnement, le traduire en mots clés et en descripteurs, poser une ou des équation(s) de recherche, croiser des concepts, etc.

Pour le documentaliste, les objectifs sont donc de deux ordres différents : améliorer la gestion

des fonds documentaires et de ce fait en permettre un meilleur usage, en même temps que proposer aux élèves une familiarisation avec les technologies nouvelles qu'ils seront plus tard amenés à utiliser régulièrement dans leur vie professionnelle et personnelle. Cet objectif impose, pour être atteint, une formation systématique de tous les jeunes. Après une période de désignation ou de rejet, et quelles que soient les réticences avouées ou inavouées, la formation à la recherche documentaire informatisée est une préoccupation commune à l'ensemble du corps. Il existe un consensus implicite sur la nécessité et l'intérêt de donner cette formation aux élèves.

Corrélativement la maîtrise de la technique s'est développée. La réalisation est évidemment variable, soumise plus particulièrement que dans le cas d'autres activités telles que l'incitation à la lecture ou la formation à la recherche documentaire « traditionnelle », à la motivation, aux aptitudes et aux compétences du documentaliste. C'est dans les classes de sixième et de seconde que cette initiation connaît encore actuellement son plus grand développement.

Comme le soulignait déjà B. Seibel (**Éducation et Formation**, 1995), l'informatique et les nouvelles technologies de l'information ont contribué à modifier la profession, notamment avec l'accès aux grands réseaux d'information. Au croisement des préoccupations pédagogiques, la multiplication des informations et la complexité des réseaux en autorisant l'accès imposent aux documentalistes de savoir désormais discerner les ressources pertinentes, évaluer ce que l'on trouve dans les bases de données ou sur les réseaux, conseiller et procéder aux acquisitions, favoriser l'orientation des usagers vers ce qui a de l'intérêt ou de la valeur.

L'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication, outre le fait qu'elle a modifié la définition des compétences techniques exigibles et « rééquilibré le déficit identitaire des documentalistes » (B. Seibel), a ainsi imposé la rationalisation des langages et des techniques d'interrogation, ce qui tranche avec l'éclectisme technique observé précédemment dans la diversité des systèmes de classification en vigueur dans les C.D.I.

Le gain d'autonomie dans la pratique, lié à l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication, est perçu mani-

festement pour la majorité des plus jeunes. Les nouvelles technologies, par contre, sont vécues comme une dépendance par plus de la moitié des plus âgés, ceux qui simultanément privilégient dans l'image de leur fonction la place de la culture générale. Cependant, l'introduction des technologies nouvelles constitue indubitablement, à leurs yeux, une promotion vers plus de reconnaissance, une valorisation de la fonction.

L'opposition entre deux conceptions contradictoires du C.D.I., la conception patrimoniale et la conception pédagogique, se trouve souvent renforcée par l'informatisation. Deux modes d'évolution sont repérables et la définition de deux pôles est possible. Certains documentalistes développent une approche dynamique et des stratégies, individuelles ou collectives pour parvenir à maîtriser cette situation paradoxale. D'autres s'en tiennent à une approche restrictive, réductrice et individuelle relevant d'un modèle attentiste (Sainsaulieu, 1985).

En parallèle, la réflexion théorique sur l'utilisation pédagogique de la recherche documentaire informatisée a débuté, il y a maintenant plusieurs années. La réflexion pédagogique collective sur l'utilisation des logiciels de recherche documentaire et des produits informatiques se développe. Les documentalistes sont alors acteurs de la formalisation et la rationalisation des savoirs de leur pratique. Ils commencent à échanger par le réseau. La réflexion porte sur quels objectifs cognitifs et quels savoir-faire développer et comment constituer un savoir conceptuel minimal.

L'informatisation des C.D.I. est donc un ferment puissant de réflexion, de cohésion et de cohérence au sein du corps des documentalistes et dans les pratiques. Des personnels jusqu'ici souvent isolés, d'origines disciplinaires diverses, se rencontrent, mettent en commun leurs expériences et leurs difficultés. Ils réfléchissent et mettent progressivement au point des démarches pédagogiques novatrices.

Au regard des savoirs et des champs de compétences, les technologies nouvelles, à travers les logiciels documentaires notamment, délimitent un champ bien défini, aux exigences techniques élevées, qui, selon les documentalistes, ne sera pas discuté par les professeurs, à l'inverse du champ pédagogique.

De fait, l'informatisation des C.D.I. a pour effet de poser d'une façon nouvelle les anciens problèmes pédagogiques de la recherche documentaire. C'est un ferment puissant qui a relancé la réflexion pédagogique des documentalistes. La contribution des nouvelles technologies à la rationalisation des savoirs documentaires est bien identifiée. Les nouvelles technologies modifient notamment aussi, dans cette dimension, la définition des compétences techniques exigibles.

L'introduction des technologies nouvelles, quelle que soit la façon dont les vivent les documentalistes, constitue bien un élément de professionnalisation :

- il s'agit d'un savoir bien identifié, circonscrit et rationalisé s'il en est, spécifique au métier ;
- il implique un niveau de compétence plus élevé et impose dans la pratique la rationalisation des langages et des techniques d'interrogation ;
- ce champ de compétence n'est pas revendiqué par les partenaires.

Il est en résumé possible de dégager les caractéristiques suivantes.

Les savoirs professionnels spécifiques des documentalistes scolaires existent et les documentalistes aspirent à une meilleure maîtrise et une rationalisation de ces savoirs. C'est un élément fondamental du processus de professionnalisation. La formation systématique longue impliquant de professer ces savoirs nécessite aussi de les rationaliser davantage.

Ces savoirs s'organisent autour de trois pôles :

- un pôle théorique, dans les domaines de la communication et de l'information ainsi que des théories de l'apprentissage ;
- un pôle technicien documentaire, bien circonscrit et bien cerné, même s'il n'est pas toujours parfaitement maîtrisé ;
- un pôle pédagogique, découpé dans le champ des acquisitions méthodologiques.

La façon dont les documentalistes ont eu accès à ces connaissances a une incidence sur l'importance relative qu'il leur accorde pour l'exercice de leurs missions. C'est un élément supplémentaire permettant de distinguer des spécialités différentes.

La convergence de ces éléments d'évolution amène la question de la pertinence de la notion de **profession** dans le cas des **documentalistes**.

Les réponses aux questionnaires ne renvoient que rarement à une analyse fondamentale de la part des documentalistes sur leur profession en tant que telle, une remise en question ou un besoin de formation théorique. Les aspirations se limitent souvent à des réajustements et les améliorations issues de la pratique restent d'ordre pratique. Cette absence de réflexion globale sur les fonctions peut être mise en relation avec l'absence de formation professionnelle initiale effective pour la très grande majorité. Les jeunes qui véhiculent une représentation de la fonction issue du discours professé, mesurent mieux, par contre, l'écart qu'il leur reste à combler pour approcher les attentes de l'institution à leur égard et les exigences liées à un statut effectif de profession.

En effet, un certain nombre de conditions ne sont pas en place pour permettre d'affirmer que le métier de documentaliste a atteint le statut de profession. Outre les carences partagées avec l'ensemble du corps professoral, le défaut d'autonomie par exemple, et malgré les progrès importants réalisés dans le champ de la rationalisation des savoirs, il n'en demeure pas moins que ceux-ci ne sont pas encore partagés par l'ensemble du corps. La documentation en établissement scolaire pourrait être qualifiée de semi-profession (A. Etzioni).

PROFESSIONNALISATION ET GROUPES PROFESSIONNELS

Nous avons retenu, dans la recherche, une définition de la **professionnalisation** en tant que processus amenant un métier vers le statut de profession.

Une minorité seulement des documentalistes porte seule la réflexion sur le processus de professionnalisation du métier. C'est l'amélioration du statut, de l'image, puis l'amélioration des savoirs que privilégient les jeunes dans l'idée de processus de professionnalisation ; c'est l'amélioration de la pratique pour les plus âgés.

Il semble pour ces derniers que, la longue revendication d'un statut effectif ayant abouti avec la création du CAPES, il reste à améliorer la

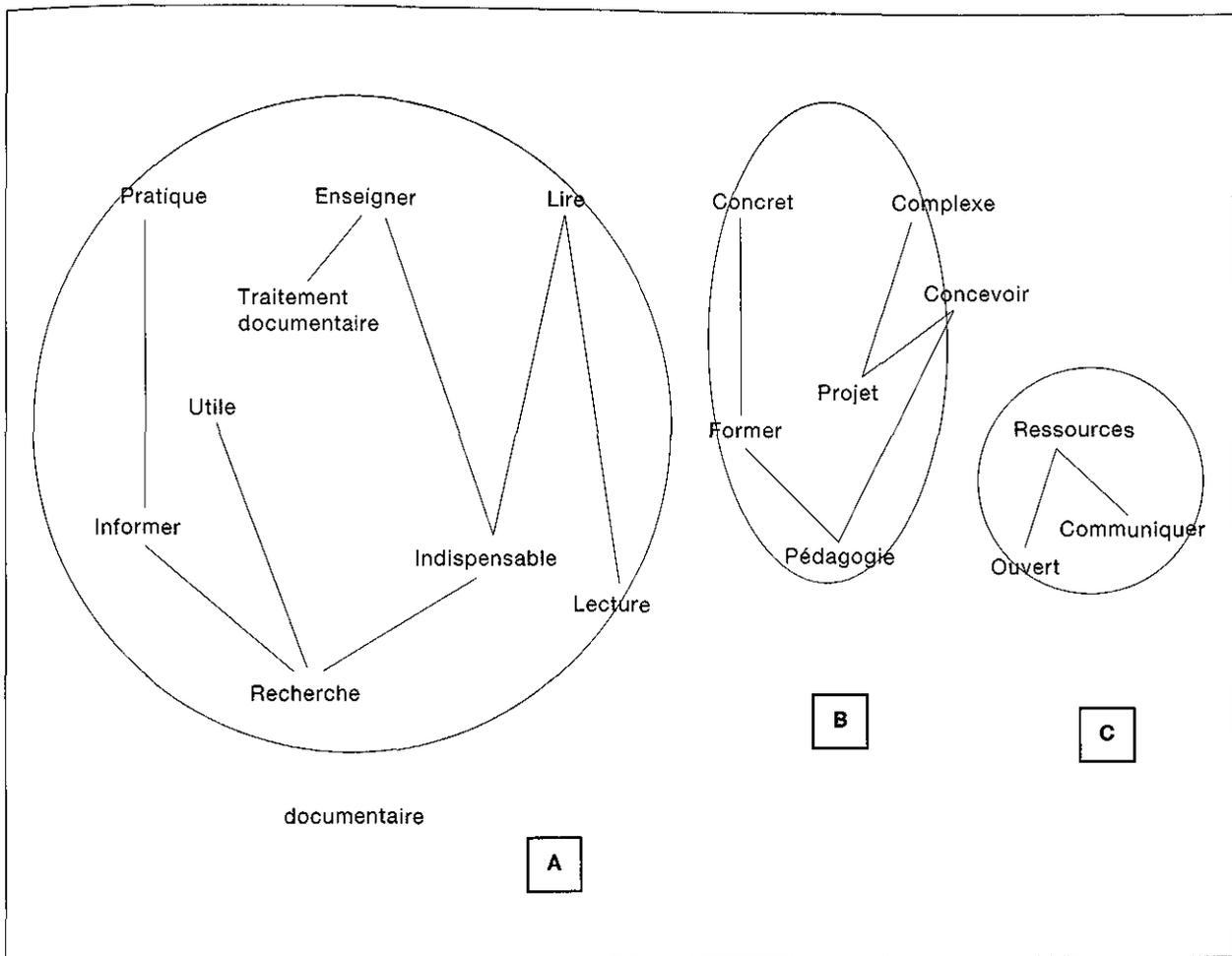
pratique. Pour les jeunes, c'est la revendication de la création d'une agrégation et d'un corps d'inspection spécialisé qui explique la prépondérance relative accordée au statut.

Les documentalistes estiment, de façon très majoritaire, que l'évolution de leur métier se fera avec un accroissement des technologies nouvelles, que cette perspective soit perçue positivement ou négativement. Ils souhaiteraient plutôt, par contre, voir se développer les compétences professionnelles, en même temps que s'améliorer les conditions de travail, et le statut, en terme de reconnaissance. L'aspiration à la professionnalisation existe de façon plus ou moins diffuse, mais elle n'est pas toujours identifiée en tant que telle.

La formation en IUFM est considérée par les documentalistes comme un facteur de professionnalisation. On attend de la formation initiale, sans distinction d'âge ou de recrutement, une réponse à l'absence actuelle de formation théorique dans le champ de la documentation, ensuite plus de cohérence dans la pratique, c'est-à-dire plus de compétences partagées entre documentalistes, la construction d'une « culture » commune d'acteurs. Cependant, beaucoup des documentalistes en poste ignorent encore tout de la formation dispensée à leurs collègues issus du CAPES externe.

Dans l'association professionnelle dominante, enfin, la tendance très forte de la présidence est d'entraîner le corps vers plus de professionnalisme. Ainsi, dès 1994, le programme du congrès de Marseille prévoyait une intervention universitaire sur ce thème : « l'apport des sciences de l'information et de la communication à la formation des formateurs des enseignants-documentalistes dans les lycées et les collèges ».

En résumé, la professionnalisation n'est pas acquise. Elle est en cours d'acquisition. Elle s'élabore avec la mise en place d'une identité nouvelle, accompagnée d'une volonté de changement structurel, en même temps que les missions sont changées. C'est un processus en émergence. Et coexistent à chaque moment de ce processus des types identitaires différents, témoins de l'histoire, de l'évolution de la profession, et précurseurs de son devenir. En fait, le processus de professionnalisation est initié depuis les débuts de la documentation en établissement scolaire, et ce par un groupe militant. Il s'est construit dans la lutte pour la délimitation d'un territoire de compétence et l'obtention d'un statut. Il prend un virage à partir



de 1990, avec la génération des documentalistes issus du CAPES et de l'IUFM, et s'affirme avec l'introduction des technologies de l'information et de la communication.

Les éléments relatifs aux composants de la profession documentaliste en cours d'élaboration ont permis de relever des **conceptions différentes de la profession** au sein du corps.

Les graphes d'implications construits à partir des données récoltées sur le thème « votre métier tel que vous le pratiquez » permettent ainsi d'identifier des dominantes fortes aisément repérables. La démarche de l'analyse implicative permet d'organiser les variables, triées du haut en

bas selon un gradient croissant d'occurrences, en trois groupes.

Les trois groupes identifiés regroupent respectivement les termes suivants :

	Groupe A	Groupe B	Groupe C
Qualificatifs	Pratique Utile Indispensable	Concret Complexe	Ouvert
Verbes	Informer Enseigner Lire	Former Concevoir	Communiquer
Substantifs	Lecture traitement doc. Recherche doc.	Pédagogie Projet	Ressources

Ces groupes de liaison peuvent être interprétés comme étant significatifs de représentations différentes de la pratique individuelle.

Dans le groupe A, les fonctions du documentaliste touchent à des champs non seulement utiles mais indispensables, tant à l'élève qu'à l'établissement. Il s'agit d'informer. A cette fin, un outil est utilisé, le traitement documentaire. Il s'agit de faire lire en promouvant la lecture et d'enseigner la recherche documentaire. La préoccupation fortement dominante est celle de l'acquisition par les élèves de la méthode de recherche documentaire. Les représentations sont centrées sur la pratique du documentaliste avec les élèves dans le C.D.I.

Dans le groupe B, concrète et complexe, la pratique consiste à concevoir et former, dans le cadre d'un projet pédagogique. Ce groupe inscrit résolument le fonctionnement du C.D.I. dans celui de l'établissement.

Dans le groupe C, enfin, centre de ressources, ouvert sur l'extérieur, le C.D.I. avec son documentaliste, est d'abord et essentiellement l'interface de l'établissement avec l'environnement, l'instrument de l'ouverture sur l'extérieur.

Une première conception de la fonction (groupe C) est bien identifiable et distincte. C'est celle du documentaliste à la tête d'un centre de ressources, lui-même organisé autour d'un fonds, assurant les échanges avec l'extérieur et la fonction de communication. Cette activité n'a pas de dimension pédagogique affirmée. Elle semble indépendante de l'activité de l'établissement en tant que tel. Elle ignore en effet tous les aspects du projet d'établissement ou de l'adéquation du fonds aux besoins pédagogiques.

Inversement, deux autres entrées, respectivement documentaire et centrée sur un projet (groupes A et B), se rejoignent dans une conception résolument pédagogique des fonctions du documentaliste, conception selon laquelle :

- les actes techniques de gestion du fonds (indexation, traitement documentaire, etc.) sont directement soumis à la dimension pédagogique (recherche documentaire) qui leur donne du sens ;

- l'ensemble de ce travail, au service des élèves, prend sa mesure dans le cadre du projet d'établissement, réfléchi et conçu en équipe.

La distinction entre le pôle gestionnaire et le pôle pédagogique constitue un élément fondamental caractérisant des types de professions différentes dont la distinction s'inscrit dans l'évolution historique. Le parallèle peut être proposé avec l'évolution du « maître savant » au « maître pédagogue » (M. Altet, 1994). Ces résultats corroborent également ceux recueillis à propos de l'appartenance : l'identité revendiquée est pédagogique ainsi que la spécificité du métier, de façon corrélative (M.A. Decrop, 1998).

Le credo du début des années 70 se résumait aux mots d'accueil, information, animation culturelle. Il y avait alors encore peu de formation à la recherche documentaire, et seulement à titre expérimental. La formation systématique à la recherche documentaire est venue ultérieurement au début des années 80, supposant un autre rapport aux enseignants : l'abandon de l'attitude « passive » d'aide au bon déroulement de l'enseignement par la fourniture de documents, notamment des dossiers documentaires. Il s'agissait d'établir une relation active de collaboration, de proposer, de suggérer des pistes de collaboration, d'initier les enseignants aux méthodes de recherche. Cette volonté a suscité l'apparition d'une nouvelle professionnalité pour la fraction « pionnière » du corps des documentalistes. Ce sont ceux-là qui ont été également les précurseurs de l'informatisation et de la réflexion sur l'accès aux grands réseaux d'information.

Un nouveau modèle professionnel est enfin apparu avec les jeunes dont la professionnalité est différente : le CAPES est un acquis, les connaissances rationalisées et professées sont maîtrisées, mais les jeunes documentalistes ne se reconnaissent pas dans la culture de la génération pionnière.

Une différenciation nette, presque un fractionnement, s'est ainsi développée dans le temps. L'affirmation de la professionnalité documentaliste par la moitié des plus âgés correspond à une revendication historique d'un statut spécifique pour un corps particulier, appartenant au corps enseignant, mais différent de celui des professeurs. La documentation pour ces documentalistes dotés d'une solide expérience acquise dans la pratique antérieure d'une discipline enseignée n'est pas une discipline en soi et ne s'enseigne pas « à vide ». Cette conception est véhiculée par la fraction « militante » des pères fondateurs, des pionniers.

Les entretiens réalisés auprès des documentalistes de l'association professionnelle, la FAD-BEN, et le dépouillement de la presse de l'association permettent de confirmer le rôle de ces documentalistes militants de la première génération dans l'évolution de la profession et la réflexion sur pratique à l'origine de la constitution des nouveaux savoirs.

Corrélativement, dans cette génération, le pôle bibliothécaire correspond à « l'arrière-garde », entrée en documentation en raison des circonstances, sans véritable motivation professionnelle.

Les jeunes, par contre, formés aux théories de la communication et de l'information, dotés du CAPES, revendiquent le statut d'enseignant (revendication statutaire latente des 18 heures de service effectif avec 18 classes). L'accent est mis sur la dimension statutaire. La spécialité et la spécificité au niveau des savoirs sont affirmées, en se référant expressément aux professions de la communication et de l'information.

Il semble que ce sont, au total et au regard de la conception de la profession, trois groupes de *professionnalités qui peuvent être définis*, deux plus âgés et un plus jeune. Ces groupes peuvent être rapportés aux types identitaires suivants :

- l'identité de retrait, au sens de R. Sainsaulieu, pour l'un d'entre eux ;

- l'identité d'autonomie, pour les deux autres, celui des jeunes documentalistes et un groupe de documentalistes plus âgés, pionnier des évolutions pédagogiques et techniques.

Ces groupes correspondent à des *professionnalités différentes qui se distribuent selon les éléments de définition identifiés progressivement*.

Nous proposons le schéma général et synthétique ci-dessous pour présenter l'émergence et les caractéristiques des différentes *professionnalités identifiées*.

Des relations avec les types identitaires décrits par R. Sainsaulieu peuvent être proposées :

- la *professionnalité 1* est en relation avec l'identité de retrait. Ce sont des « anciens », âgés de plus de 45 ans et les âges intermédiaires, entre 35 et 45 ans. Dans ce groupe, le processus de professionnalisation fait défaut ;

- la *professionnalité 2* est portée par les pionniers militants de la première génération. Ils mili-

taient à la FAD-BEN. Leur identité est résolument volontariste. C'est une tendance s'inscrivant dans un processus effectif de professionnalisation ;

- la 3^e *professionnalité*, fortement identifiée aux jeunes générations, répond ainsi plus explicitement aux critères de la professionnalisation. Mais sa conception est différente de la précédente.

En se démarquant de la fonction enseignante, un nouveau groupe professionnel, le deuxième, a émergé de façon déterminante et s'est appuyé, pendant 30 ans, sur la demande et les besoins méthodologiques des élèves pour définir et imposer sa compétence. Son autonomie a été croissante, au fur et à mesure de l'élaboration de sa spécificité et de sa reconnaissance, grâce à sa capacité individuelle et collective d'adaptation à des situations nouvelles. Cette spécificité pourrait se traduire aujourd'hui en expertise.

EN CONCLUSION

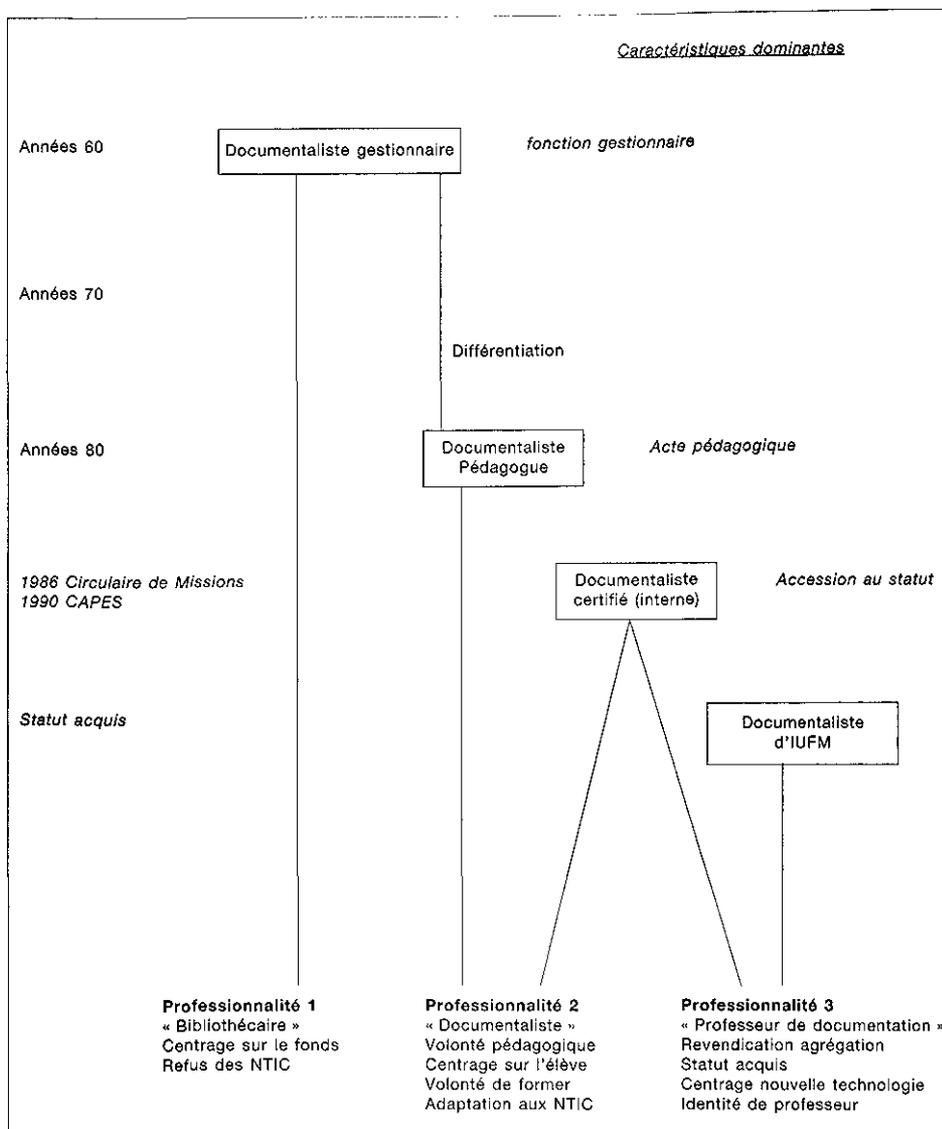
Les *documentalistes de l'Éducation nationale* vivent, au sein du système éducatif, une situation professionnelle tout à fait particulière et presque paradoxale, dans un montage plutôt composite. Cette situation peut être caractérisée par une série de compromis, de décalages et d'ambiguïtés :

Un décalage existe entre leurs études, une formation initiale, universitaire et générale, et leur pratique professionnelle, technicienne et pédagogique. Ainsi, les documentalistes ne pratiquent et n'enseignent pas leurs savoirs universitaires, ce qu'ils ont appris. Et inversement, ils n'ont, pour la plupart, jamais bénéficié d'un enseignement « officiel » du savoir qu'ils dispensent, celui de la documentation.

Un second décalage existe entre les objectifs de leur action, c'est-à-dire les priorités pédagogique, telles qu'elles sont définies dans leur circulaire de mission et les contraintes de leur pratique, qui se traduisent par une masse importante de travail technique à réaliser, souvent au détriment des objectifs affichés.

Un troisième écart peut être identifié entre les savoirs et les savoir faire dont sont détenteurs les documentalistes, qui sont nécessaires à la formation générale des élèves et devraient être transmis à tous et l'absence d'élèves en propre. Cette

SCHÉMA GÉNÉRAL D'ÉMERGENCE DES PROFESSIONNALITÉS



rupture génère la nécessité impérieuse de travailler en équipe.

Un dernier décalage enfin est repéré entre le mode de recrutement, effectué pour le plus grand nombre au sein même du corps professoral, et la pratique d'une profession exigeant des compétences relevant d'un autre corps de métier, d'où un écartèlement identitaire, entre le corps profes-

soral et celui des documentalistes, avec ses ambiguïtés.

L'évolution décrite, au lieu d'organiser la profession autour d'une identité et d'une culture communes, pourrait lui faire courir le risque d'accuser et d'accroître la différenciation professionnelle. Les oppositions liées à des professionalités et à des identités différentes peuvent

s'accentuer et faire coexister des conceptions opposées de la future profession documentaliste selon qu'elle se définira autour de la documentation en tant que discipline scolaire ou bien comme polyvalente.

L'introduction massive des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les établissements scolaires active à nouveau cette interrogation, certains pouvant être tentés de faire du documentaliste la personne ressource dans ce champ nouveau, au risque de

brouiller davantage encore son identité professionnelle.

L'enjeu pour l'avenir proche sera donc de stabiliser et de fonder le profil professionnel des documentalistes. Le champ de la maîtrise de l'information, qui se développe aujourd'hui considérablement avec l'ouverture du réseau mondial, nous semble s'imposer comme celui du champ de compétences spécifiques des documentalistes des établissements scolaires.

Marie-Annick Le Gouellec-Decrop
Chercheur au CREN - Nantes, I.P.R.-I.A.

NOTES

(1) M.A. Le Gouellec-Decrop ; Chercheur au CREN, I.P.R.-I.A. Etablissements et Vie Scolaire à Nantes. Cet article provient d'une thèse soutenue à Nantes le 30 juin 1997, « Les documentalistes des établissements scolaires ; Émergence d'une profession écartelée et en quête d'identité ».

(2) FADBEN : Fédération des associations de documentalistes bibliothécaires de l'Éducation nationale.

(3) CAFB certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire ; DUT : Diplôme universitaire de technologie.

BIBLIOGRAPHIE

ALTET M. (1994). – **La Formation professionnelle des enseignants**. Paris : P.U.F.

BAILLEUL M. (1994). – **Analyse statistique implicite : variables modales et contribution des sujets. Application à la modélisation de l'enseignant dans le système didactique**, Thèse de doctorat, Rennes.

BOURDONCLE R. (1991). – La Professionnalisation des Enseignants : Analyses Sociologiques Anglaises et Américaines. **Revue Française de pédagogie**, n° 94, p. 57-72.

BOURDONCLE R. (1991). – **Les Travaux sur la Formation des Enseignants et des Formateurs**. Paris : I.N.R.P.

BOURDONCLE R. et LOUVET A. (1991). – **Les Tendances Nouvelles dans la formation des Enseignants : Stratégies Françaises et Expériences Étrangères**. Paris : I.N.R.P.

CHAPOULIE J.-M. (1973). – Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels. **Revue française de sociologie**, n° 14, p. 86-114.

DECROP M.-A. (1997). – **Les documentalistes de l'Éducation Nationale. Émergence d'une profession en quête d'identité**. Thèse de doctorat, Université de Nantes.

DECROP M.-A. (1998). – L'identité professionnelle des documentalistes des établissements scolaires :

émergence et incertitudes. **Recherche et Formation**, n° 28, p. 139-159.

DUBAR C. (1992). – **La Socialisation, Construction des Identités Sociales et Professionnelles**. Paris : Armand Colin.

ETZIONI A. – **The Semi-Profession sand Their Organization : Teachers, Nurses, Social Workers**. New York : The Free Press.

FONDIN H. (1996). – Le professeur-documentaliste dans l'institution scolaire française : contribution pour un nouveau rôle. **Administration et Éducation, Revue de l'association française des administrateurs de l'éducation**, n° 4, p. 23-42.

HASSENFORDER J. (1984). – Rétrospectives : le développement des bibliothèques et des centres documentaires dans l'enseignement français depuis 1946. **Inter CDI**, n° 73, janvier-février 1985, et **Inter CDI**, n° 2, novembre-décembre.

PERRENOUD P. (1994). – **La Formation des enseignants entre théorie et pratique**. Paris : L'Harmattan.

SAINSAULIEU R. (1985/93). – **L'Identité au travail**. Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

SEIBEL B. (1995). – Les documentalistes des centres de documentation et d'information. **Les dossiers d'Éducation et Formations**, n° 57, septembre.